

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1400101: services publics d'autobus (services réguliers) vlaamse vervoermaatschappij (vvm) / opérateur du transport de wallonie (otw)

En vigueur au 01/06/2011 (Dernière actualisation de la page 15/04/2014)

A partir du 19/02/2010, les données salariales sont reprises dans la sous-commission paritaire officielle 1400101 (AR du 22/01/2010). La sous-commission paritaire officielle 1400001 a été abrogée à cette date.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Sous-commission paritaire officielle (CP 140.01).

Il n'existe aucune CCT concernant les barèmes des services publics d'autobus de la SRWT-TEC.

1. Services publics d'autobus: Vlaamse vervoermaatschappij

Anciennité	Salaire		
	Salaire horaire	Travail dominical et jours fériés	Avant 6 heures et après 20 heures
0 an	13.5673	27.1346	14.9473
0,5 an	13.6507	27.3014	15.0307
1 an	13.7675	27.5350	15.1475
2 ans	13.9040	27.8080	15.2840
3 ans	14.0213	28.0426	15.4013
4 ans	14.1581	28.3162	15.5381
6 ans	14.4469	28.8938	15.8269
8 ans	14.6479	29.2958	16.0279
10 ans	14.8566	29.7132	16.2366
12 ans	14.9717	29.9434	16.3517
14 ans	15.0862	30.1724	16.4662
16 ans	15.3311	30.6622	16.7111
18 ans	15.4492	30.8984	16.8292
20 ans	15.6568	31.3136	17.0368
22 ans	15.7756	31.5512	17.1556
24 ans	15.8933	31.7866	17.2733
26 ans	16.0998	32.1996	17.4798
28 ans	16.2177	32.4354	17.5977
29 ans	16.3359	32.6718	17.7159

2. Services publics d'autobus: Personnel de garage

Pour une durée de travail hebdomadaire égale, les salaires horaires minimums des ouvriers et ouvrières occupés dans les garages des services publics et spéciaux d'autobus et des entreprises d'autocars qui ressortissent à la Commission paritaire du transport sont, conformément à la classification des fonctions en application, les mêmes que ceux des ouvriers

qui ressortissent à la Commission paritaire des entreprises de garage (CP 112).